



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche en convention avec les Centres de Gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et de la Vendée, organise un concours interne sur titres et un concours sur titres avec expérience professionnelle de

CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL de 2^{ème} classe

Spécialité : « TECHNICIEN PARAMÉDICAL

CADRE DE SANTE de 2^{ème} classe »

➤ CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR 1 POSTE

Ce concours est ouvert, pour 90 % au plus et 80 % au moins des postes mis au concours, aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret n° 2013-262 du 27 mars 2013 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de technicien paramédical.

➤ CONCOURS SUR TITRES AVEC EXPERIENCES PROFESSIONNELLES POUR 1 POSTE

Ce concours est ouvert, pour 10 % au moins et 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

**Date et lieu des épreuves orales : à compter du 11 Avril 2022
au Centre de Gestion à Saint-Lô**

Période de retrait du dossier d'inscription : du 14 Décembre 2021 au 19 Janvier 2022

- *soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100g en vigueur ; cachet de la poste faisant foi ;*
- *soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;*
- *soit par préinscription sur le site www.cdg50.fr. Le dossier d'inscription imprimé lors de la préinscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard le 27 Janvier 2022 (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.*

**Aucune demande par téléphone, mail ou fax ne sera acceptée.
Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé.**

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : le 27 Janvier 2022

- *soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche ;*
- *soit par voie postale, au Centre de Gestion de la Manche (cachet de la poste faisant foi).*

CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309

50009 SAINT-LO Cedex

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]